

LES COMPÉTENCES ATTENDUES DU PROFESSEUR DE LANGUE VIVANTE

Ce document vise à recenser et à présenter l'essentiel des compétences attendues du professeur de langue vivante.

Il sera un outil de réflexion pour les professeurs en formation et constituera un référentiel permettant à tout professeur d'évaluer au quotidien sa pratique et son efficacité.

Les compétences de pédagogue et de didacticien se mettent en œuvre conjointement ; elles relèvent toutefois de deux domaines séparés, d'où la distinction établie dans le document entre didactique et pédagogie. La première relève d'une démarche personnelle d'analyse, de définition d'objectifs et de choix de stratégies d'enseignement au moment de la préparation du cours, guidée par des savoirs de tous types. La seconde ressortit à la mise en œuvre des objectifs dans le cadre de la relation maître-élève.

I – Didactique

A- Les objectifs et leurs caractéristiques :

- liés à la communication et s'appuyant sur des documents riches d'un contenu culturel et civilisationnel ;
- fondés sur la mise en œuvre d'un cheminement visant à l'autonomie des élèves ;
- variés ;
- lisibles par les élèves ;
- démultipliés sans être atomisés donc souvent recombinaison ;
- inscrits dans une démarche qui, allant du connu à l'inconnu, allie rebrassage constant, avancées, mises en relation et appropriation ;
- inscrits dans des programmations à court, moyen et long termes, rigoureuses mais modulables en fonction des acquis repérés lors de bilans réguliers ;
- intégrés les uns aux autres ;
- liant toujours formes et sens transmis et à transmettre.

B- Les supports et leur choix :

- la variété des objectifs visés implique la variété des supports ;
- le choix du document et le choix de son traitement dans le respect de sa spécificité prennent appui sur la capacité personnelle du professeur à procéder à sa didactisation ; c'est dans ce cadre que les réseaux et les interactions des signes linguistiques qui construisent le sens seront repérés et exploités ;
- le travail d'analyse s'accompagne du repérage des obstacles, des éléments facilitateurs et des pré-requis de tous types ; il permet de choisir ce qui sera exploité prioritairement au niveau visé.

C- Les activités :

(distinguer les activités d'apprentissage et les activités d'évaluation)

Elles doivent être :

- interactives ;

- signifiantes, c'est-à-dire explicitement contextualisées, ce qui n'exclut pas une nécessaire mécanicité ;
- en cohérence avec les objectifs définis et le support choisi ;
- variées : le professeur prévoit une palette d'activités, même s'il ne les utilise pas toutes (diversification des schémas d'échange, des supports, des capacités exercées, en réception ou en production, de façon contrainte ou libre) ;
- intégrées et non juxtaposées ;
- toujours orientées vers une construction du sens ;
- de nature à susciter l'intérêt (le déficit d'information, par exemple, provoque le besoin de communication) ;
- de nature à induire le transfert, mettant ainsi l'élève sur la voie de l'autonomie ;
- de nature à favoriser la créativité, notamment par le truchement du travail personnel à l'oral comme à l'écrit ; cela peut aller du simple devoir d'imitation ou de pastiche à la production de rédactions (descriptions, récits, portraits, etc.), de compte rendus divers exigeant le transfert des compétences sous une forme synthétique, globale et authentique.

II – Pédagogie

A- Pédagogie générale : la conduite de la classe

- 1- présence et autorité du professeur : ponctualité, tenue, voix, gestes, rayonnement, charisme.
- 2- attitude à l'égard des élèves :
 - les accueillir, les connaître (dans les délais les plus brefs) ;
 - maintenir la discipline ;
 - les écouter et respecter leur parole ;
 - leur donner des consignes claires (ex. livres ouverts / fermés) ;
 - contrôler régulièrement leur travail ;
 - favoriser l'écoute mutuelle ;
 - encourager les initiatives (sans céder à la facilité du recours au seul volontariat, générateur d'hétérogénéité) ;
 - savoir faire face à l'imprévu (remédier aux échecs de la compréhension et de la communication) ;
 - maîtriser le temps disponible en maintenant un rythme de travail soutenu.

B- Techniques de base de la classe de langue

- 1- assurer la perception des objectifs (en les explicitant si nécessaire) et la compréhension des supports ;
- 2- utiliser la langue cible pour susciter, organiser et conduire les échanges ;
- 3- utiliser les outils de base (collectifs et individuels) :
 - les outils de la mise en contact avec la langue :
 - le manuel ou autres types de support papier (sans abuser de la photocopie) ;
 - le rétroprojecteur : substitut du tableau, support alternatif du travail sur texte ou sur document iconographique ;

- le magnétophone et le magnétoscope : auxiliaires incontournables du développement de la compréhension auditive par techniques de repérage, de segmentation, d'apprentissage / amélioration de la prononciation ;
 - le projecteur ;
 - les TICE : les intégrer nécessairement au travail de la classe.
- les outils de la fixation de la langue, dont la fonction est de recueillir et de valoriser les traces du travail individuel et collectif :
 - le tableau : lieu de recueil et d'organisation des résultats du travail collectif ;
 - le tableau de feutre : création de situations, grammaire visuelle ;
 - le manuel ;
 - le cahier de l'élève qui recueille la trace écrite du travail de classe et celle du travail individuel demandé par le professeur ;
 - le rétroprojecteur ;
 - l'outil témoin du travail de la classe et lien avec le monde extérieur :
 - le cahier de texte.

4- maîtriser les techniques pédagogiques de la classe de langue :

- solliciter largement les élèves sans limiter leur participation au volontariat ; le professeur doit savoir s'effacer et ne pas être le passage obligé des échanges (correcteur permanent, répétiteur systématique) ;
- accorder son attention à tous, en veillant au regard et aux déplacements dans la classe ;
- assurer la circulation de la parole (groupe / individu, professeur / élève, élève / élève) ;
- valoriser l'initiative de prise de parole en l'intégrant au travail collectif ;
- maîtriser les techniques de correction de la langue (sans oublier la prononciation) en suscitant la reproduction, l'inter-corrrection, l'autocorrrection ;
- avoir à sa disposition des déclencheurs multiples et varier les modalités des échanges de façon à soutenir et prolonger l'activité d'expression en rapport avec les exigences adaptées au niveau réel du groupe ;
- utiliser avec pertinence le rapport entre questions ouvertes et fermées et en connaître les effets respectifs, stratégie essentielle dans la mise en place de la compréhension / expression.

5- provoquer l'exercice systématique de la mémoire :

- en ménageant des pauses " structurantes " de manière récurrente pendant le cours ;
- en suscitant la production de synthèses partielles ;
- en faisant appel au " par cœur " (dialogues, poèmes, théâtre, chansons, données variées, etc.) ;
- en pratiquant systématiquement des activités de mise en réseaux : classer, relier, organiser, hiérarchiser pour retenir les éléments lexicaux ;
- en procédant à une interrogation systématique de début d'heure répondant à des tâches d'apprentissage précises et notées.

6- l'évaluation : la mesure des progrès

a) formes

- par le professeur qui doit rendre les devoirs dans le délai annoncé ;
- par auto-évaluation ou inter-évaluation des élèves.

b) modalités

- processus continu : évaluations formative et formatrice sans notation dont l'objectif est l'information du professeur et la valorisation de la réussite en favorisant la pré-conceptualisation ;
- processus ponctuel :
 - ☐ diagnostic sans notation en début de séquence, de thème d'étude ou de cursus ;
 - ☐ sommative avec notation portant sur les acquis d'une période (séance ou séquence) et permettant d'évaluer la capacité de transfert, preuve de l'appropriation hors de tout contexte particulier (ce qui suppose entraînement préalable avec décontextualisation) ;

c) analyse des erreurs et remédiation :

- ☐ modifier la perception du statut de l'erreur : l'erreur n'est pas faute mais trace d'un processus d'acquisition qui doit être déchiffré par le professeur en termes de diagnostic porté sur la construction de la compétence langagière ;
- ☐ mettre en place des activités de remédiation par l'introduction de nouvelles données ou la présentation différente des mêmes données, en évitant la répétition à l'identique et l'acharnement pédagogique ;

d) auto-analyse : le professeur doit se révéler capable d'évaluer l'efficacité de ses propres pratiques professionnelles à travers les performances de ses élèves.